

12.—Rejets d'immigrés aux ports océaniques, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1931 et totaux de 1903 à 1920 et de chaque année de 1921 à 1931.

Item.	1903 à 1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	Total.
Par causes—													
Rais. de santé.	4, 995	99	60	37	130	83	40	95	104	94	78	39	5, 854
Raisons civiles.	8, 226	854	1, 023	595	862	948	226	594	215	266	243	444	14, 496
Totaux.....	13, 221	953	1, 083	632	992	1, 031	266	689	319	360	321	483	20, 350
Par nationalités—													
Britannique....	1, 774	193	153	98	187	199	109	209	150	115	160	251	3, 637
Américaine....	287	11	7	4	6	11	—	5	2	—	8	6	350
Autres pays....	11, 160	749	923	530	799	821	157	475	167	245	153	226	16, 363

13.—Déportations d'immigrés après admission, par causes principales et nationalités, exercices 1903-1931 et totaux de 1903 à 1920 et de chaque année de 1921 à 1931.

Item.	1903 à 1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	Total.
Par causes—													
Raisons de santé.....	3, 781	133	313	282	649	420	410	470	519	650	600	789	9, 016
Deven. ch. pub.	5, 505	238	950	679	775	543	506	354	430	444	2, 106	2, 245	14, 773
Criminalité....	3, 313	586	630	543	511	520	453	447	426	441	591	868	9, 329
Autres causes civiles.....	1, 090	52	105	76	93	58	189	149	257	194	107	200	2, 570
Venus avec des déportés.....	270	37	48	52	78	145	158	165	254	235	559	274	2, 275
Totaux....	13, 959	1, 044	2, 046	1, 632	2, 106	1, 686	1, 716	1, 585	1, 886	1, 964	3, 963	4, 376	37, 963
Par nationalités—													
Britannique....	7, 294	295	1, 107	888	1, 377	985	899	808	1, 047	1, 083	2, 983	3, 099	21, 865
Américaine....	3, 771	616	725	520	417	321	330	351	297	294	228	279	8, 149
Autres pays....	2, 894	133	214	224	312	380	487	426	542	587	752	998	7, 949

Immigration juvénile.—Parmi les immigrants accueillis avec le plus de satisfaction figurent les jeunes gens des deux sexes dont plusieurs ont subi un entraînement spécial dans les institutions britanniques avant de venir au Canada, les garçons ayant appris à s'acquitter des légers travaux de la ferme, et les filles familiarisées avec le service de la domesticité. A leur arrivée au Canada, les garçons sont placés dans les fermes, les filles vont indifféremment à la ville ou à la campagne, mais les institutions demeurent légalement tutrices des enfants jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes; de plus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-neuvième année, ils sont placés sous le contrôle du directeur de l'immigration juvénile.

En vertu de l'entente de Colonisation de l'Empire Britannique, le terme "enfant" était donné à tout garçon au-dessous de 19 ans et toute fille au-dessous de 17 ans allant au Canada sous les auspices d'une organisation reconnue. Ces organisations bénéficiaient de l'Entente d'Outre-mer qui pourvoyait au transport gratuit des garçons et des filles de 14 à 17 ans qui immigraient au Canada sous les auspices de ces sociétés approuvées et se destinaient au travail agricole ou domestique. Le 23 septembre 1931, ces sociétés furent averties que le gouvernement fédéral avait décidé de ne plus accorder d'assistance de cette nature.

Le tableau 14 est consacré aux jeunes immigrants arrivés chaque année au Canada depuis 1901.